

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-0372/PR/FIN accordant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur un envoi de sport destiné à la fédération djiboutienne d'Athétisme

n° 88-0372/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
24 mars 1988

Numéro JO
n° 6 du 31/03/1988

Date du numéro
31 mars 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonéré des taxes et surtaxes d'importation un envoi de chaussures de sport, une valeur de 283 000 ED destiné à la Fédération diiboutienne d'Athlétisme.